

COLLEGIUM TRINITATI SACRUM
 HENRICI MAGNI ET LUDOVICI JUSTI
 REGUM CHRISTIANISS. MUNIFICA VOLUNTATE
 CAROLI DE NEUFVILLE PRO REGIIS AUSPICIIS
 ÆRE MUNICIPALI EXTRUERUNT
 EJUSD. COLL. AUTHORES PATRONI PROPRIETARI
 PRÆF. MERC. ET COSS. LUGD.

Cette courte inscription résume toute l'histoire de la maison dans laquelle on entre.

C'est le collège de la Sainte-Trinité, — rebâti sous les règnes de Henri le Grand et Louis le Juste et avec leur concours, — sous le gouvernement de Charles de Neufville, — à l'aide du Trésor municipal, — par les soins de ses maîtres et patrons, le Prévôt des marchands et l'Échevinage de Lyon.

Un Lyonnais se sent donc *chez lui* dans cette grande maison, puisque ses pères l'ont bâtie de leur or, et il participe à *sa propriété* que l'Etat, mal inspiré, s'entête à lui disputer. — Peut-être bien des Lyonnais se plaisent-ils même, en passant cette porte noircie par les ans, à se rappeler des souvenirs de leur enfance et à se reporter vers ces temps heureux où se rendant, chaque matin, aux classes de ce collège... *sans peut-être bien savoir leurs leçons...* ils voyaient déjà se dresser devant leur paresse, le spectre horrible de la *retenue et du pensum* ?

Quand on a franchi cette porte basse, au milieu d'une foule de jeunes écoliers, toujours bruyants, on monte un étroit escalier, propre aujourd'hui, mais si long, que l'étranger qui le gravit se demande si c'est sur les toits que la Bibliothèque est placée... Après une pénible ascension, on se trouve à l'entrée d'un long corridor nu, désert,